

PROCÈS-VERBAL d'une réunion du conseil d'administration de la Corporation « LA CITÉ DE LA CULTURE ET DU SPORT DE LAVAL », tenue le 6 novembre 2012 à 14 :00 heures à laquelle sont présents :

Me Gaétan Turbide, MM. Marcel Alexander, Gaétan Vandal et Michel Demers, étant tous administrateurs de la Corporation et formant quorum des membres du conseil d'administration.

Est absent :

- **M. Jean Roy**

Participent également à la réunion :

- **M. Pierre Benoit, représentant d'Infrastructure Québec**
- **Me Pierre L. Lambert, représentant et conseiller juridique de la Corporation**

CA-2012-11-06/001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de la présente réunion tel que présenté.

(Réf : 1.2)

CA-2012-11-06/002

MISE EN DEMEURE – QUÉBECOR MÉDIA INC.

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

Secrétaire-
trésorier

1. Sujet à l'obtention préalable d'une autorisation/consentement inconditionnelle de tous les Proposants qualifiés à l'Appel de propositions d'intérêt du Projet Contrat 02-2011 [« API »] d'ici au 8 novembre 2012, 16 :00 heures :
 - rouvrir, aux Proposants qualifiés, l'API du Projet Contrat 02 afin de leur permettre de réviser leur Proposition définitive ; et
 - convoquer à nouveau le comité de sélection, accompagné des représentants d'Infrastructure Québec, pour s'assurer que les Propositions révisées qui auront été déposées dans les délais impartis soient analysées et évaluées conformément aux termes de l'API;
2. D'informer rapidement tout autre Proposant qualifié aux termes de l'API des décisions et conditions relatives au paragraphe 1 de cette résolution, y compris en adressant une lettre-réponse, au même effet, à la mise en demeure reçue par la Cité, selon le projet présenté aux administrateurs ce jour, sauf à parfaire;
3. D'autoriser le président du conseil d'administration de la Cité à souscrire toute lettre à être transmise, au nom de la Cité, en conformité avec les dispositions relatives au paragraphe précédent, le président étant de plus autorisé à y apporter toute modification ou ajout que ce dernier pourrait considérer opportun dans le meilleur intérêt de la Cité.

(Réf : 2.1)

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

De retenir les services professionnels de Me Mario Paul-Hus, avocat, pour conseiller la Cité en matière d'appel de propositions, de contrats avec des organismes publics et de sujets connexes à la suite de la mise en demeure transmise au nom de l'un des Proposants qualifiés et la représenter dans tout éventuel litige, le cas échéant.

(Réf : 3.1)

CA-2012-11-06/004

LEVÉE DE LA RÉUNION

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que la réunion soit levée à 14 :30 heures.

(Réf : 5.0)

(signé) M. GAÉTAN VANDAL

M. Gaétan Vandal, secrétaire-trésorier

COPIE CONFORME
CA 6 NOVEMBRE 2012

Secrétaire-
trésorier